

Décision du Président n° **DEC 2026-09-127**

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental des Côtes d'Armor
pour l'Ecole de Musique communautaire Guingamp-Paimpol

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 14 avril 2026 ;

Vu la délibération DEL2026-04-097 du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2026 portant sur la délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président et notamment concernant les demande à tout organisme financeur pour l'attribution de subventions ;

Vu la Délibération DEL2024-02-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la Délibération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Vu la Délibération DEL2023-06-139 du Conseil d'Agglomération du 27 juin 2023 concernant le projet pédagogique de l'École de musique communautaire ;

Vu la Délibération DEL2025-06-184 du Conseil d'Agglomération du 24 juin 2025 concernant le projet d'établissement de l'École de musique communautaire ;

Considérant que l'École de musique communautaire contribue au développement de la pratique musicale et de l'éducation artistique sur le territoire, en favorisant l'accès à la musique pour tous les publics et en développant des actions adaptées aux différents contextes et besoins locaux ;

Considérant que le Département des Côtes d'Armor dispose d'une aide au projet d'action culturelle visant la diversification des publics, dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;

Considérant que l'École de musique communautaire porte le projet « Musique en territoire : actions culturelles de proximité » qui vise à renforcer sa présence au plus près des habitants par la mise en place d'actions culturelles, pédagogiques et artistiques dans les communes de l'Agglomération et auprès de différents publics ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention d'aide au projet auprès du Département des Côtes d'Armor au titre du Schéma départemental des enseignements artistiques, portant sur le projet suivant : « Musique en territoire : actions culturelles de proximité ».

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

À Guingamp, le 10/09/2026

Le Président
Vincent LE MEAUX